



Brie
et deux Morin

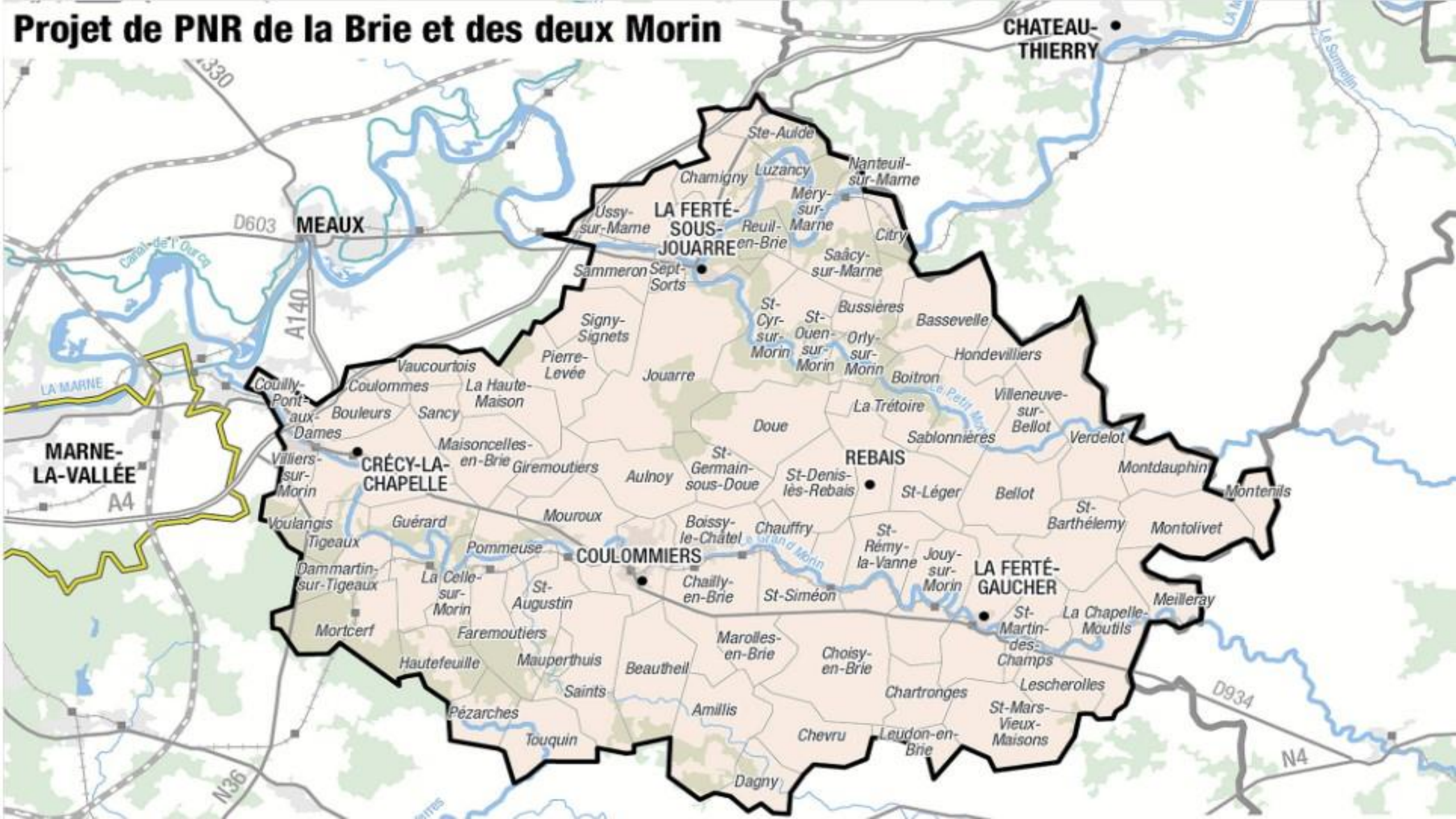
Du projet de territoire à la charte

Proposition méthodologique

Les grandes étapes du projet

- 28 juin 2007 : Mise à l'étude du projet de PNR de Brie et Deux Morin par le Conseil Régional d'Ile-de-France.
- 16 Février 2012 : Délibération du Conseil régional d'Ile-de-France pour la création du PNR de la Brie et des deux Morin
- 23 mai 2013 : Avis d'opportunité défavorable du CNPN. Le périmètre initial doit être modifié.
- 25 11 2014 Avis du Préfet de région : Invitation à poursuivre le projet sous réserve d'ajuster le périmètre d'étude et d'affirmer plus clairement la détermination et les ambitions du territoire en adéquation avec les missions d'un PNR.
- 18 mai 2015 Le SMEP entérine un nouveau périmètre d'étude comportant 83 communes,
- 2017 Création du conseil local de développement (CLD)
- 5 avril 2017 Le SMEP précise les grandes orientations du projets
- 30 Janvier 2020 Avis favorable sous réserve du CNPN
- 11 septembre 2020 Avis favorable sous réserve du préfet de Région

Projet de PNR de la Brie et des deux Morin



Protection

Accueil/Education

Expérimentation

Aménagement du territoire

Développement

L' Etat, garant du projet : Les fondamentaux du classement

Article R 333-4 du code de l'environnement

- 1) Le territoire proposé répond-il au critère de qualité, de fragilité et d'identité du territoire ?
- 2) Le territoire proposé répond-il au critère de pertinence et de cohérence de ses limites ?
- 3) Le projet de territoire, exprimé dans la charte du parc naturel régional, répond-il de façon satisfaisante aux enjeux identifiés sur ce territoire pour les quinze ans de son classement et traduit-il un projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur de son patrimoine et de ses paysages ?
- 4) Les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet expriment-ils une détermination et un engagement durable ?
- 5) 5) Le syndicat mixte du parc, de par ses statuts, ses moyens humains et son plan de financement prévisionnel triennal, est-il en mesure de conduire le projet inscrit dans la charte de façon cohérente ?

L' Etat, garant du projet : Structure de la charte

Note technique du 7 novembre 2018

Un rapport

Diagnostic,
Projet stratégique
La gouvernance
Evaluation suivi

Les objectifs de qualité paysagère
La préservation et la remise en bon état
des continuités écologiques
Les orientations en matière d'urbanisme
La circulation des véhicules à moteur
La publicité et les pré enseignes

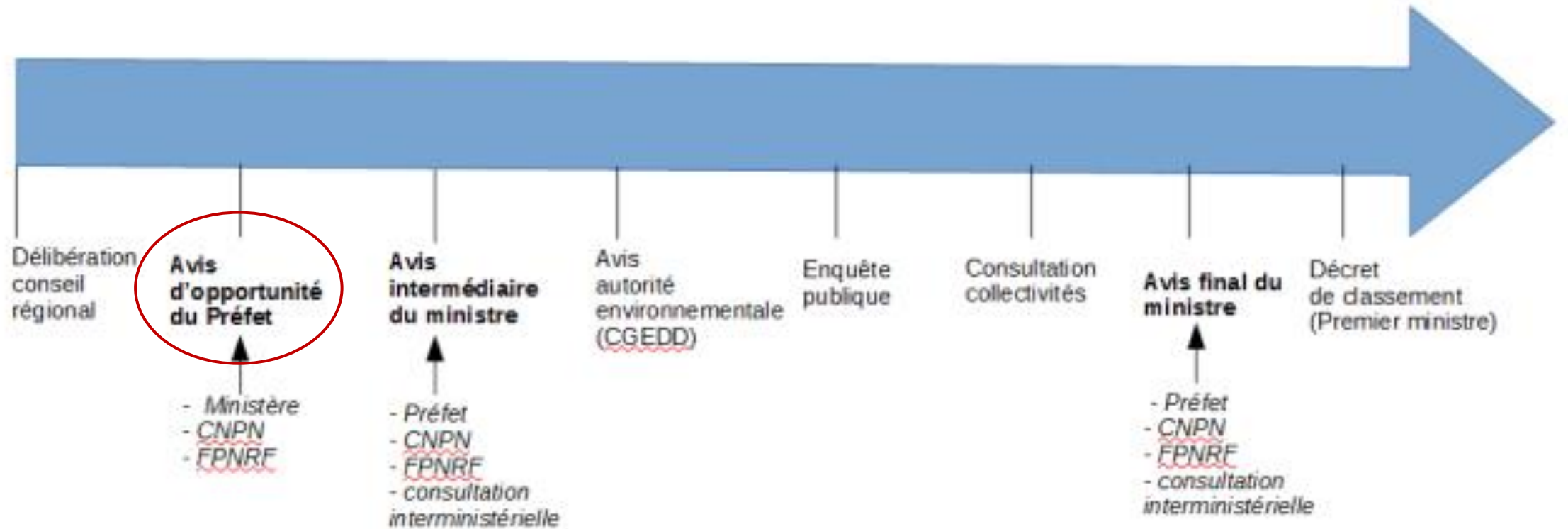
Un plan de parc (résumé graphique du projet)

Des annexes (Statuts du syndicat de gestion etc...)

Une note en réponse aux préconisations des services de l' Etat (cf. avis d'opportunité)

L'Etat, garant du projet : La procédure

Note technique du 7 novembre 2018



L'Etat, garant du projet : Portée de l'avis d'opportunité

Avis du Conseil National de la Protection de la Nature du 30 janvier 2020 :

Point fort du projet : « Son terroir, son patrimoine bâti, ses massifs forestiers et ses productions agricoles renommées, fruits de longues traditions et de savoir-faire locaux, confèrent à ce projet toute sa dimension humaine et ses atouts spécifiques dans l'esprit des parcs naturels régionaux de France »

Objectif de travail : « Poursuivre la construction d'un véritable projet de territoire durable(...) Le projet devrait être repensé et retravaillé au niveau de ses objectifs »

Méthode : Dégager un projet d'ensemble, reposant sur une perception (par les acteurs locaux, les populations) clairement exprimée de la valeur (culturelle, patrimoniale.) des paysages. Il est souhaitable de prendre à cette fin un recul historique, pour mieux appréhender et donner à voir les processus de formation/transformation des paysages à différentes échelles de temps. Sur cette base, le paysage peut devenir une entrée privilégiée et partagée dans les problématiques du territoire ;

L'Etat, garant du projet : Portée de l'avis d'opportunité

L'Avis du préfet de région du 11 Septembre 2020 : un zoom sur le territoire...

1 : Concernant la protection du patrimoine naturel, prendre des orientations fortes et de mettre en place une politique volontariste et ambitieuse en matière de protection du patrimoine naturel, de restauration des milieux, de reconquête de la diversité biologique et de préservation et de maintien des continuités écologiques.

2 :Concernant la préservation des paysages, je recommande d'élaborer un cahier des paysages qui fixera des objectifs de qualité paysagère et urbaine et définira des principes de protection des structures éco paysagères.

Concernant l'aménagement du territoire, je recommande de maîtriser l'urbanisation via un aménagement durable du territoire assurant la protection stricte du patrimoine naturel et des continuités écologiques etc...

... Qui s'inscrit dans un objectif général « accompagner étroitement l'émergence et la formalisation, dans des chartes de qualité, de projets de territoire ambitieux, adaptés aux enjeux locaux.

L' Etat, garant du projet : Focus sur les critères qualitatifs (2 et 3)

Note technique du 7 novembre 2018

Rappel du critère 3 : Le projet de territoire et sa délimitation répondent-ils de façon satisfaisante aux enjeux identifiés sur ce territoire pour les quinze ans de son classement et traduisent-ils un projet de développement qui prend en compte la protection et la mise en valeur de son patrimoine et de ses paysages ?

1 : L'identité du territoire : un ensemble qui puisse avoir un sens pour les habitants et les acteurs du territoire, que ceux-ci puissent s'y reconnaître et se l'approprier. ➡ **Analyse paysagère**

2 : Créer les conditions d'une synergie d'actions. La complémentarité et la cohérence des dispositifs de protection et de mise en valeur. ➡ **Créer un référentiel cartographique commun/multifonctionnalité**

3 : Veiller à une meilleure intégration des zones urbaines, zones commerciales, industrielles, touristiques, ainsi que les infrastructures linéaires etc... ➡ **Cartographie et stratégie/préconisations de l'Etat**

Objectif :

Renforcer l'adéquation entre enjeux locaux et projet de territoire

Phase 1 : Consolider le diagnostic/état initial/enjeux.

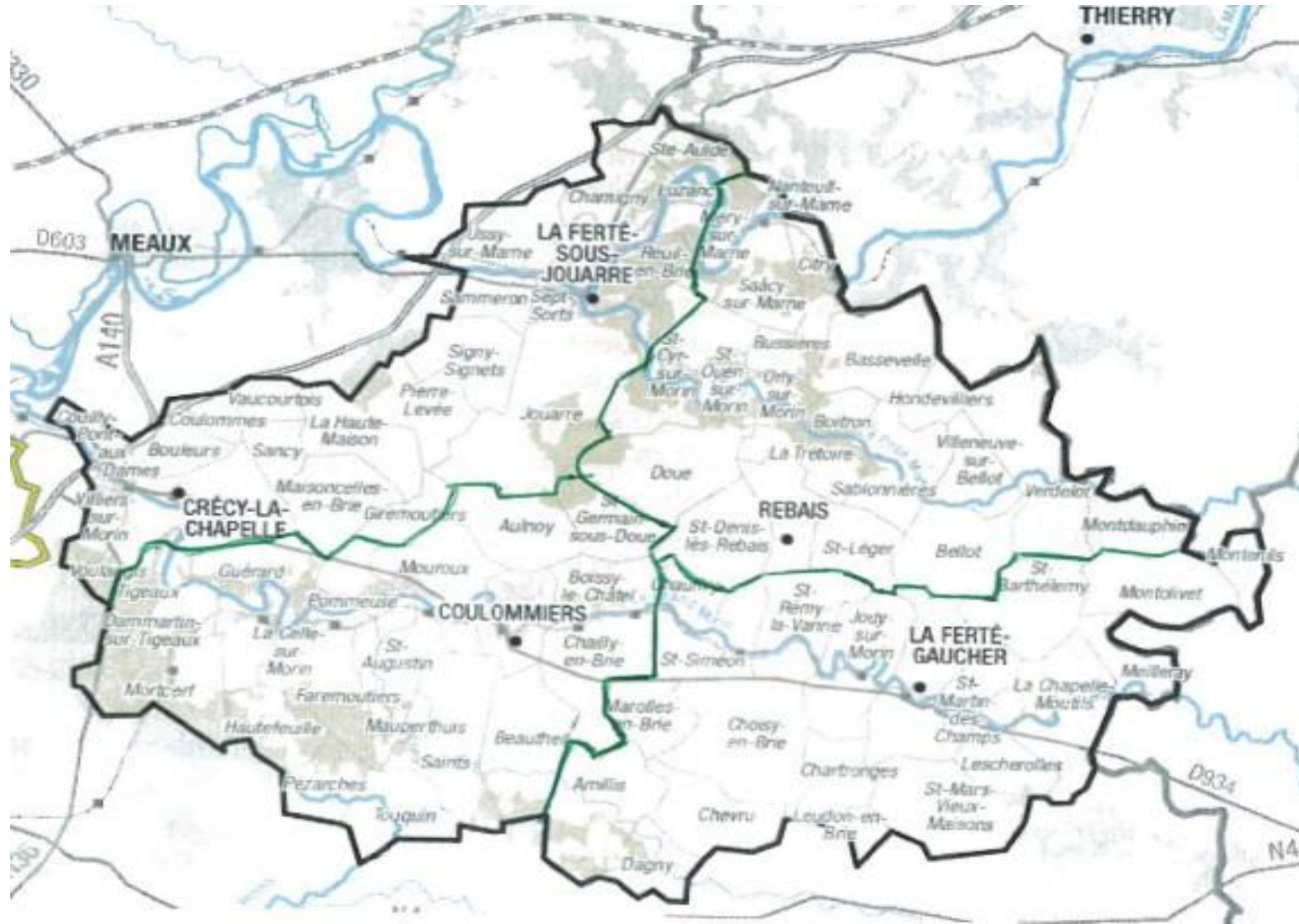
- Axe 1 :** Consolider le volet paysage en le traitant sous l'angle de l'identité et de l'ingénierie territoriale via une démarche d'identification des processus de formation/transformation des paysages à différentes échelles de temp et à travers une analyse multifonctionnelle du territoire.
- Axe 2 :** Consolider le volet agricole du diagnostic en renforçant l'identification des outils et facteurs d'adaptation au changement climatique .
- Axe 3 :** Ajouter un volet consacré au fonctionnement hydraulique du territoire qui est un des fondamentaux.
- Axe 4 :** Consolider le volet biodiversité en renforçant les approches **écosystémique** et **plurifonctionnelle** pour favoriser une approche intégrée de la biodiversité.
- Axe 5 :** Consolider l'analyse des documents d'urbanisme, cartographier/qualifier les éléments pouvant déprécier la valeur du territoire.
- Axe 6 :** Construire un référentiel cartographique commun permettant de créer les conditions d'une synergie d'action entre les différents acteurs et les politiques sectorielles.

Phase 1 : Consolider le diagnostic/état initial/enjeux.

Axe 1 : Consolider le volet paysage du diagnostic : Ateliers de storytelling .

- Objectif :** Recueillir l'expertise d'usage pour comprendre le sens et la spécificité de l'organisation du territoire. Quels usages? , ou?, pourquoi? Pour répondre à quels besoins? Identifier les enjeux.
- Méthodologie :** Une démarche de « storytelling » basée sur une étude comparative de documents historiques carte de Cassini cadastre napoléonien, photos aériennes et complétée le cas échéant par des visites de terrain.
- Des groupes de travaux territoriaux adaptés à une lecture des mutations structurantes (petite échelle)
- Public :** Elus locaux /techniciens, personnes qualifiées.
- Format des rendus :** Cartographie commentée.
- Gouvernance :** Un élu ou deux référents pour chaque groupe.
- Proposition :** Définition de 4 secteurs géographiques soit 4 à 8 sessions à organiser.
- Calendrier :** Février/mars 2022

Découpage géographique des ateliers de storytelling



Phase 1 : Consolider le diagnostic/état initial/enjeux.

Axe 1 : Consolider le volet paysage du diagnostic : Groupe de travail technique.

1 : Partenariat avec Seine-et-Marne environnement/CAUE

Analyse des dynamiques qui transforment le paysage au moyen de l'approche historique. Poser les bases d'une analyse multifonctionnelle du territoire.

2 : Mobilisation d'une expertise complémentaire en matière d'archéo-géographie. Objectif comprendre et maîtriser les fonctionnalités latentes du territoire (notamment hydrauliques) qui peuvent réapparaître dans des situations de changement ou être remobilisées pour répondre aux enjeux actuels par des solutions fondées sur la nature.. Une mission de 4/6 mois, 2 consultants.

Phase 1 : Consolider le diagnostic/état initial/enjeux.

Axe 2 : Consolider le volet agricole du diagnostic

Objectif : Poursuivre les travaux de la commission agriculture forêt pour réfléchir à l'avenir des modèles agricoles.

Renforcer la connaissance fine des sols (source : cartographique de la chambre d'agriculture)

Promouvoir une agriculture de précision adaptée à la qualité des sols.

Promouvoir la diversification pour mieux résister aux changements climatiques et aux aléas.

Promouvoir les produits et soutenir les filières de transformation.

Promouvoir des productions de semences adaptées au territoire.

Constitution d'un collège d'experts/personnes qualifiées associées :

Un groupement de compétence d'acteurs locaux représentatifs des différentes filières de production transformation.

En temps que de besoin les organismes associés , chambre d'agriculture, enseignement, recherche etc...

Phase 1 : Consolider le diagnostic/état initial/enjeux.

Axe 3 : Ajouter un volet consacré au fonctionnement hydraulique du territoire. Groupe de travail technique.

Objectifs :

Comprendre le fonctionnement hydraulique du territoire dans un contexte de changement climatique.

Réfléchir à son adaptation au regard de la notion de risque

Gérer plus durablement la ressource en eau, réguler les conflits d'usages.

Constitution d'un collège d'experts/personnes qualifiées :

Un partenariat avec le SMAGE et organismes associés (Département, Agence régionale de l'eau etc...)

Une contribution des archéo-géographes sur l'identification du fonctionnement historique du territoire.

Personnes qualifiées du territoire (CLD)

Phase 1 : Consolider le diagnostic/état initial/enjeux.

Axe 4 : Consolider le volet biodiversité. Groupe de travail technique

Objectif : Renforcer les approches **écosystémique** et **plurifonctionnelle** pour favoriser une approche intégrée de la biodiversité.

1 : Partenariat avec Seine-et-Marne Environnement

Synthèse des données existantes, Identification des points forts, des lacunes et des dysfonctionnements du territoire. Evaluation par rapport aux documents cadres. Identification/hiérarchisation des enjeux.

2 : Projet de partenariat avec l'agence régionale de la biodiversité/Muséum d'Histoire Naturel/CBNBP

Démarche de prospection pour identifier les potentiels latents « inventaires éclairés »
Mobilisation des bases de données Cettia/Vigie Nature.

3 : Projet de partenariat avec RTE.

Retour d'expérience de RTE sur la gestion différenciée et l'évaluation des dispositifs.

4 : Collaboration avec les personnes qualifiées du territoire (CLD)

Phase 1 : Consolider le diagnostic/état initial/enjeux.

Axe 5 : Consolider l'analyse des documents d'urbanisme.

Objectif : Poursuivre les travaux de la commission « Aménagement du territoire » pour identifier les typologies de bâtis, et d'espaces publics (urbain ruraux etc...) les dynamiques urbaines et Analyser les points forts points faibles du territoires, cartographier/qualifier les éléments pouvant déprécier la valeur du territoire.

1 : Partenariat avec les services « urbanisme » des deux communautés de communes

2 : Partenariat avec le CAUE sur le volet qualité architecturale.

3: Partenariat avec l'UDAP de Seine-et-Marne sur les questions de protection patrimoniale et inventaires.

4: Partenariat avec Seine-et-Marne environnement. Elaboration de stratégies d'intégration des énergies renouvelables/Trame noire/Isolation du bâti ancien

5 : Partenariat avec la chambre de commerce de Seine-et-Marne Etat des lieux de la fonction commerciale du territoire. Elaboration d'une proposition de stratégie territoriale.

6 : Accompagnement des services de l'Etat et de la Région sur les volets régaliens.

Constituer une équipe technique. Contractualisation.

Adhésion du SMEP à Seine et Marne Environnement :

Une adhésion gratuite à ID77 (GIP d'ingénierie du Département auquel appartient Seine et Marne Environnement)

Une adhésion à Seine et Marne environnement au tarif de 0.10 centimes d'euros par habitant soit 11 538,3 €

Délibérations soumises au vote.

Partenariat avec le CAUE

Un accord de principe entre élus référents.

Passer une convention avec la CCI 77

Convention en cours de rédaction

Contractualisation de la prestation de service en matière d'archéo-géographie.

Une mission de 4/6 mois, 2 consultants.

Recrutement en cours d'un géomaticien

Accueil d'un stagiaire ingénieur en génie urbain (UTC de Compiègne)

Un stage de 6 mois de Février à juillet 2022..

Evaluation environnementale : Recrutement d'un bureau d'étude 50/60 k euros 1^{er} tranche sur l'exercice 2022.

Démarche de travail à engager pour répondre aux avis de l'Etat.

Phase 2 : Renforcer l'adéquation entre les enjeux du territoire et les objectifs.

1 : Hiérarchiser les enjeux pour identifier les enjeux les plus structurants du projet. Cette phase permet d'encrer le projet dans le territoire et de répondre à un besoin, une problématique, un questionnement bien identifié. **Quel est le problème/le besoin ?**

2 : Définir les objectifs qui permettent de résoudre la question posée par le choix des enjeux. Cette phase a pour objectif d'identifier les causes profondes des phénomènes constatés en se référant à l'analyse des dynamiques et identifier le ou les moyen(s) d'action le(s) plus approprié(s). **Sur quoi agit-on pour le régler ?**

3 : Définir un plan d'action en identifiant, pour chaque objectif, les secteurs d'intervention prioritaires et les acteurs (et notamment les acteurs privés) L'objectif est de trouver un terrain d'expérimentation, même à petite échelle, qui permette de vérifier le bien fondé de l'action et de convaincre par la démonstration opérationnelle d'autres acteurs. **Où et avec qui travaille-t-on ?**

3 : Définir des critères d'évaluation pour adapter les stratégies et/ou les dupliquer. **Est-ce efficace et reconductible ?**

Phase 2 : Renforcer l'adéquation entre les enjeux du territoire et les objectifs : Une démarche décisionnelle collégiale structurée en deux « ateliers »

L'atelier « enjeux »

Objectifs : Présenter la synthèse du diagnostic.
Présenter l'ensemble des enjeux identifiés (spatialisés).
Hiérarchiser les enjeux pour identifier les enjeux les plus structurants du projet.

Format : Un premier échange en « chambre » conseil syndical, bureau, représentants du CLD
Un second échange en format ateliers publics.
Synthèse et validation par le bureau/conseil Syndical

L'atelier « objectifs »

Objectifs : Présenter une traduction des enjeux retenus en objectifs thématiques et spatialisés.
Choisir les objectifs structurants du projet.
Identifier les leviers d'action mobilisables.

Format : Un premier échange en « chambre » conseil syndical, bureau, représentants du CLD
Un second échange en format ateliers publics.
Synthèse et validation par le bureau/conseil Syndical

Démarche de travail à engager pour répondre aux avis de l'Etat.

Phase 3 : De la stratégie à l'opérationnel.

Objectif : Traduire chaque objectif du projet en stratégie opérationnelle à échéance de 15 ans et faire le lien avec le programme d'action. Définir les indicateurs pertinents.

Moyens : Pour chaque objectif , constitution d'un groupe de travail dédié.

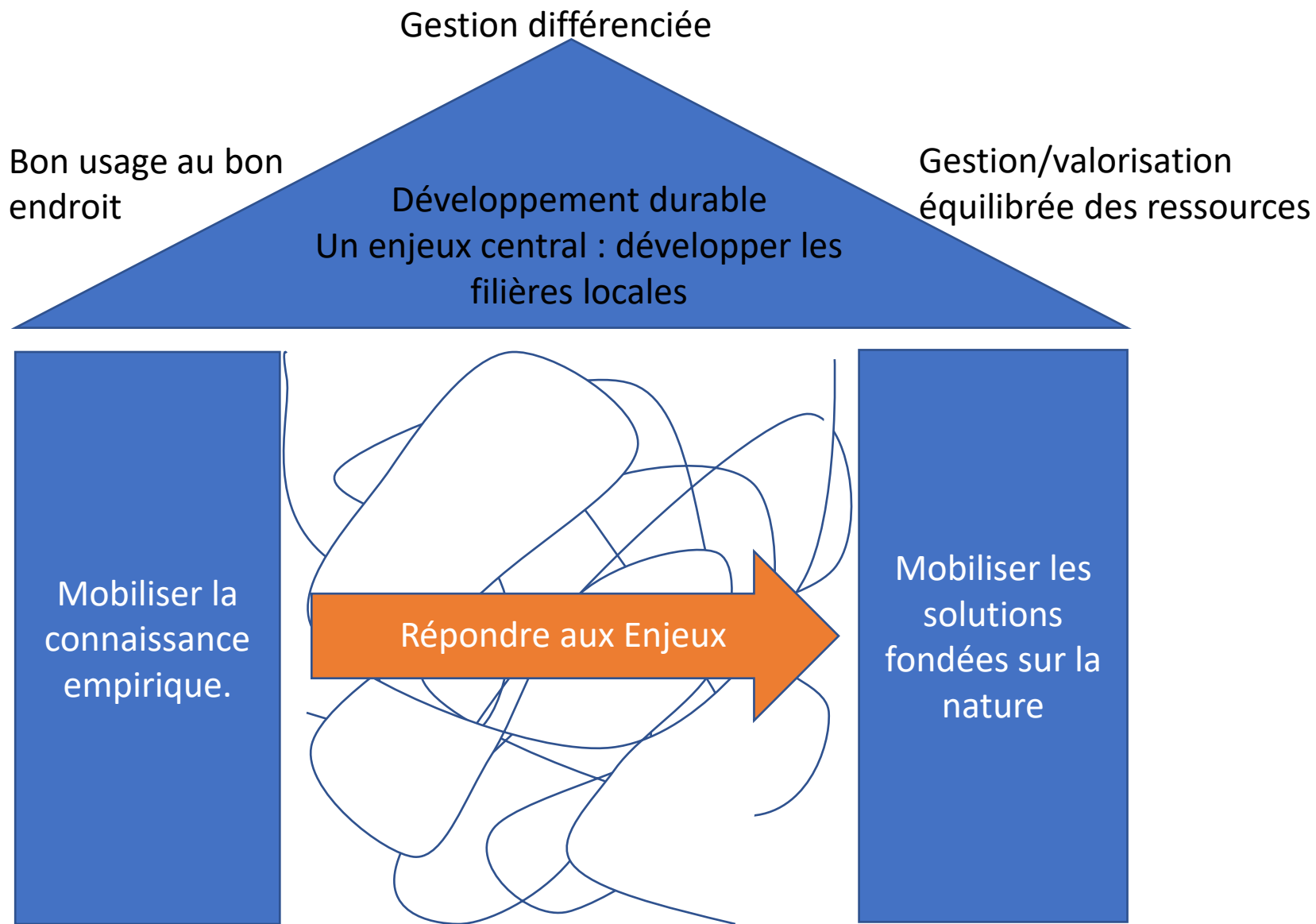
Composition : Groupement de compétence public/privé/associatif pour mobiliser les relais opérationnels nécessaires à la mise en œuvre et en démontrer la faisabilité.

Gouvernance : Pour chaque groupe de travail, un comité de suivi constitué par un ou deux élus référents

Focus sur les ateliers de Storytelling

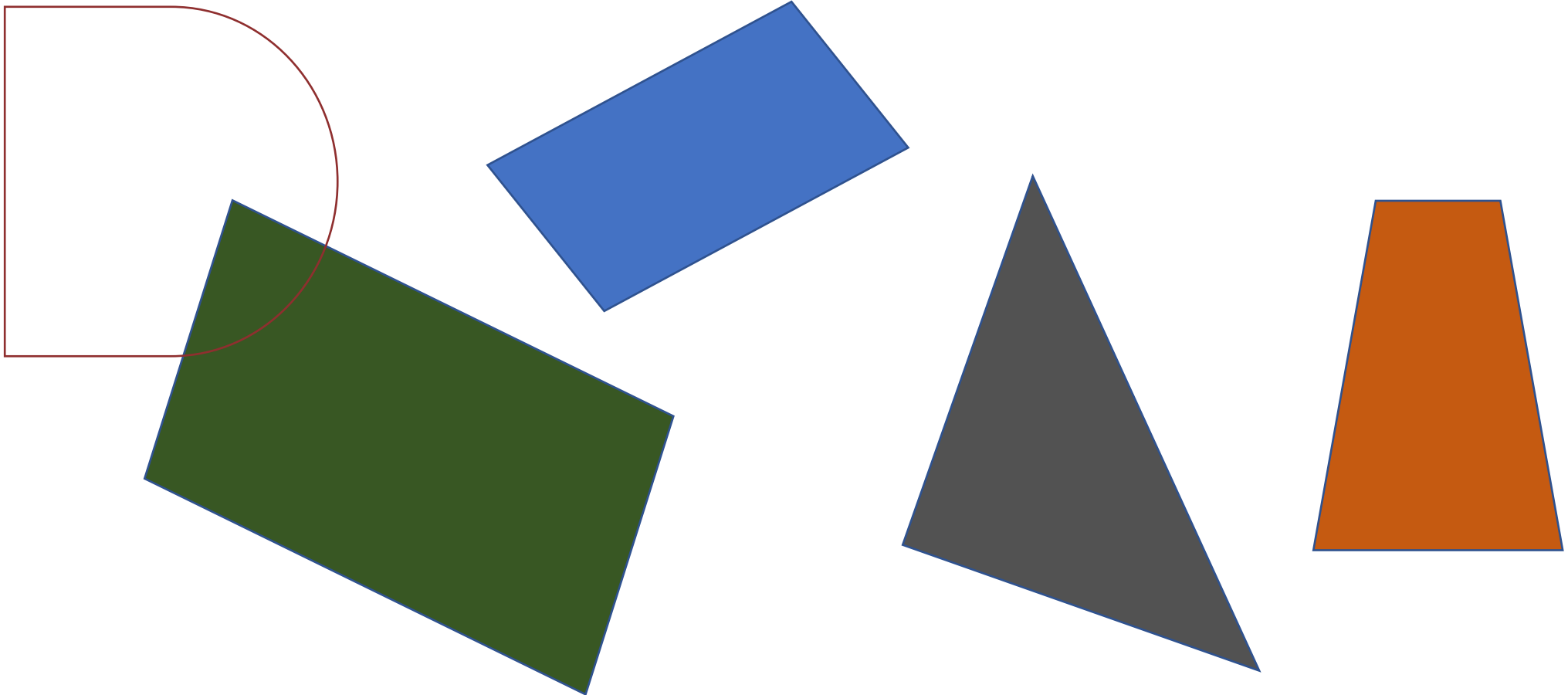
Objectif des ateliers Storytelling

La connaissance socle du projet de développement durable ou l'art de faire fructifier son capital



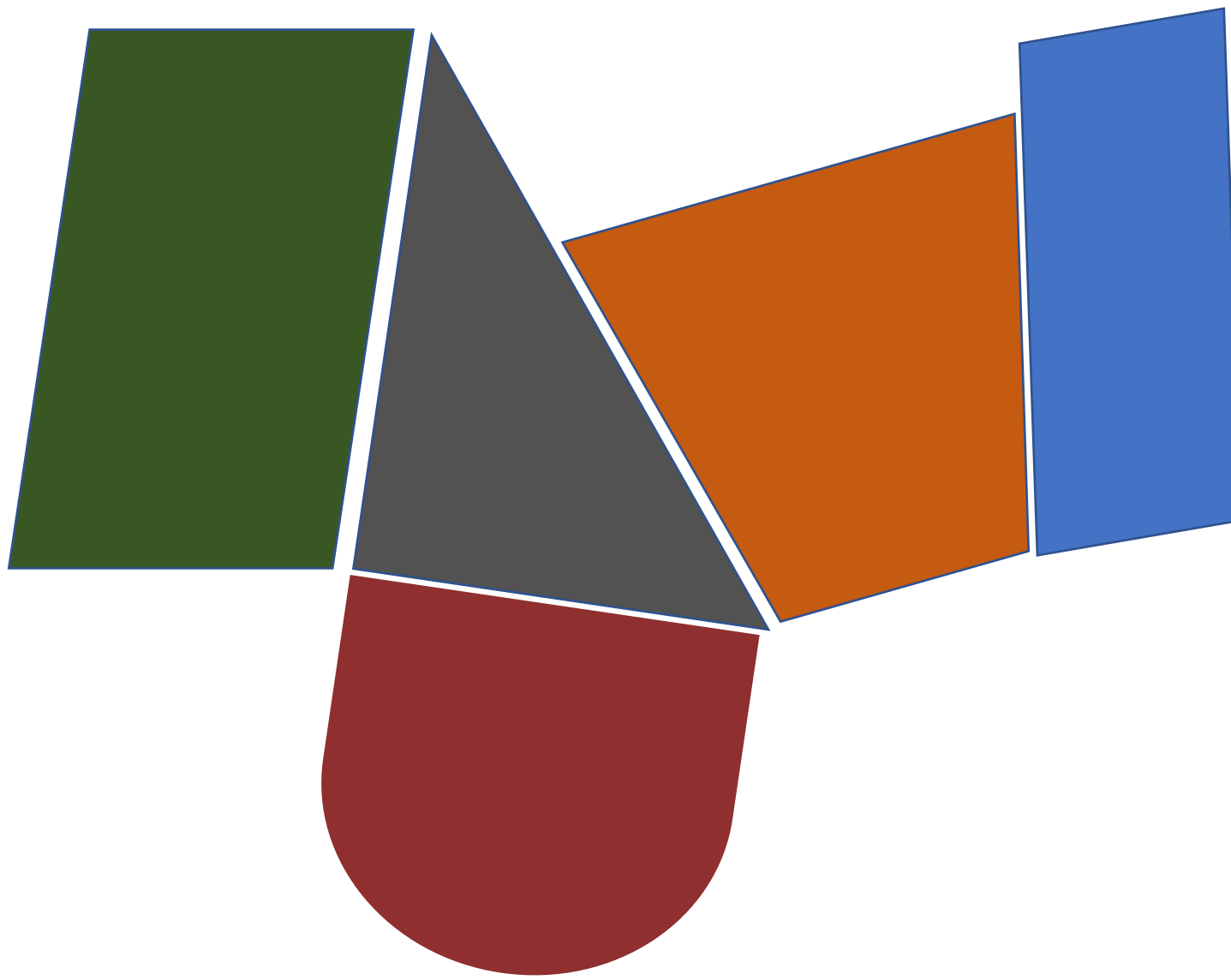
Objectif des ateliers Storytelling

Un diagnostic conduit à l'échelle du grand paysage pour comprendre l'organisation spatiale et fonctionnelle du territoire (pourquoi, comment) et ses évolutions.



Objectif des ateliers Storytelling

Redonner toute sa lisibilité à l'architecture globale du territoire et comprendre son fonctionnement.



Objectif des ateliers Storytelling

1 : Typologie et cartographie des différents types d'occupation des sols
Carto historique

2 : Pourquoi cette organisation spatiale ?
(adéquation / milieux)

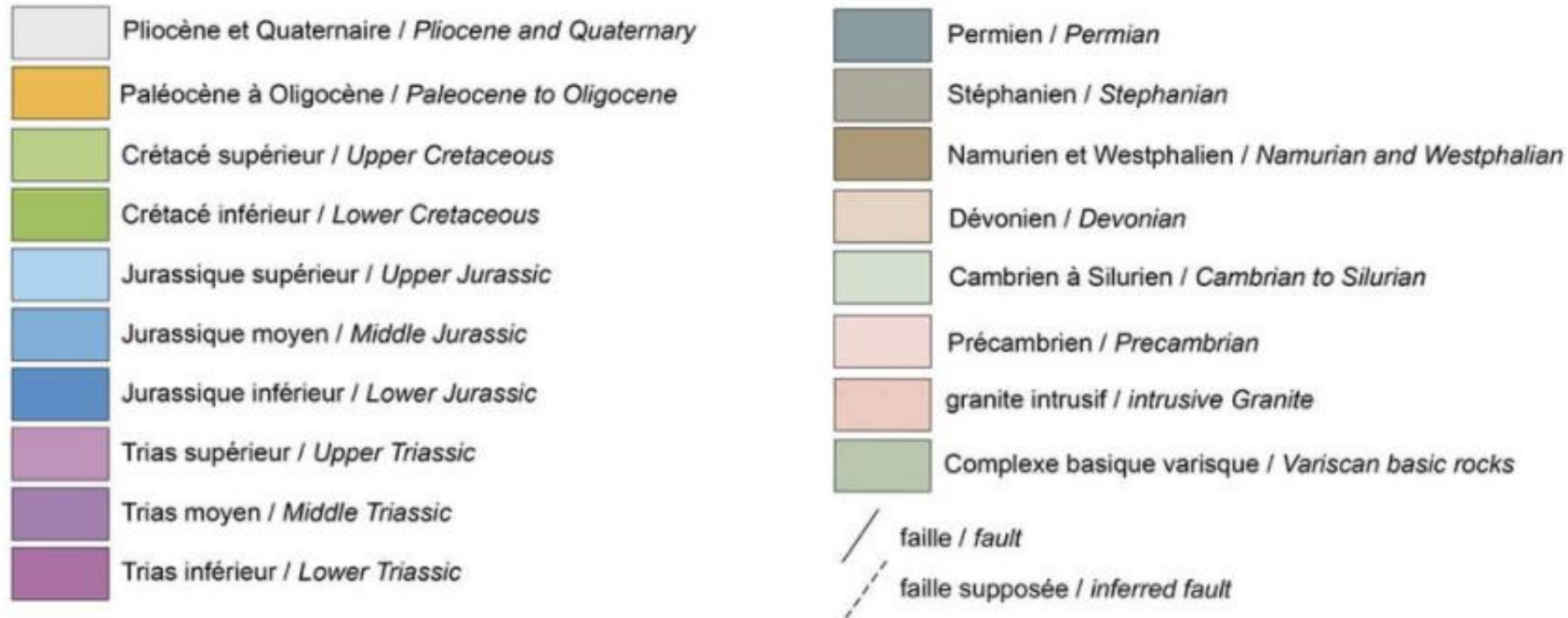
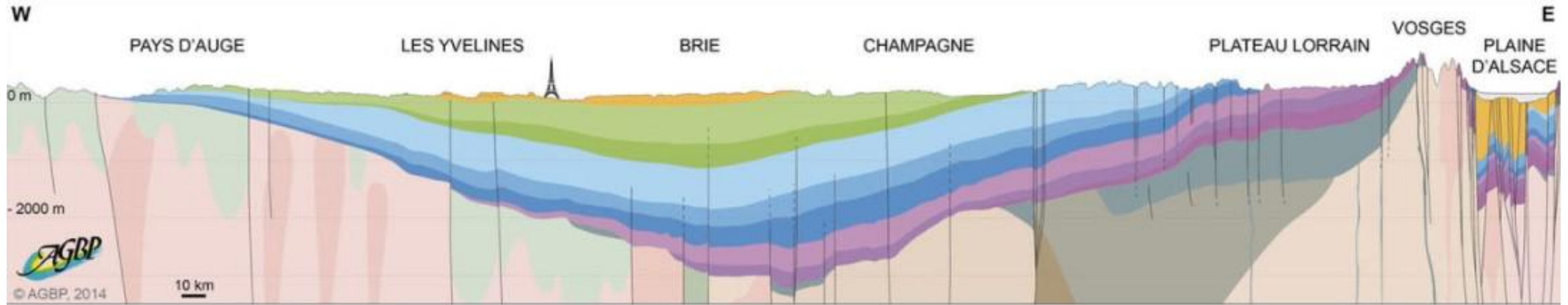
Comprendre les dynamiques et se réapproprier la connaissance empirique

4 : Quels sont les modes de gestion associés.

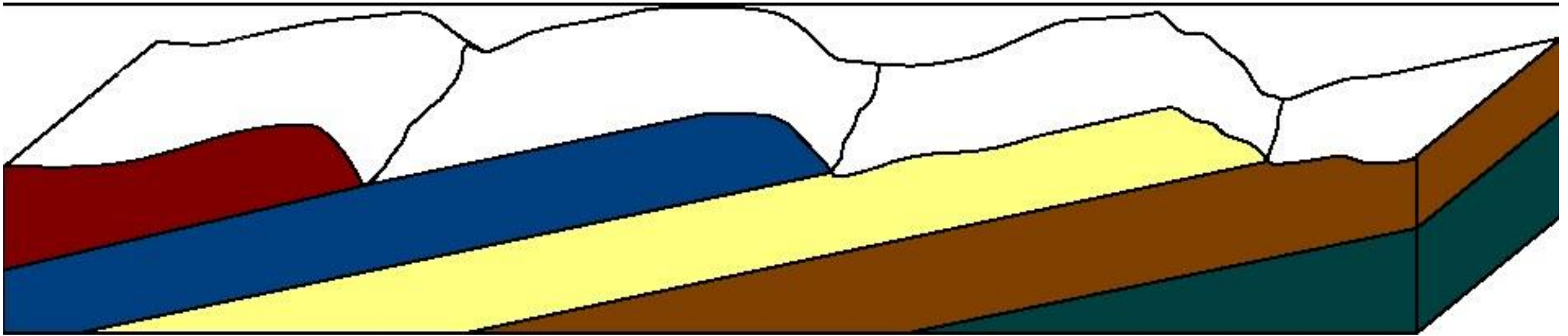
3 : A quelle(s) nécessité(s) répond cette organisation spatiale

Exemple de récit : incidence de la géomorphologie sur l'occupation de l'espace

Approche à petite échelle

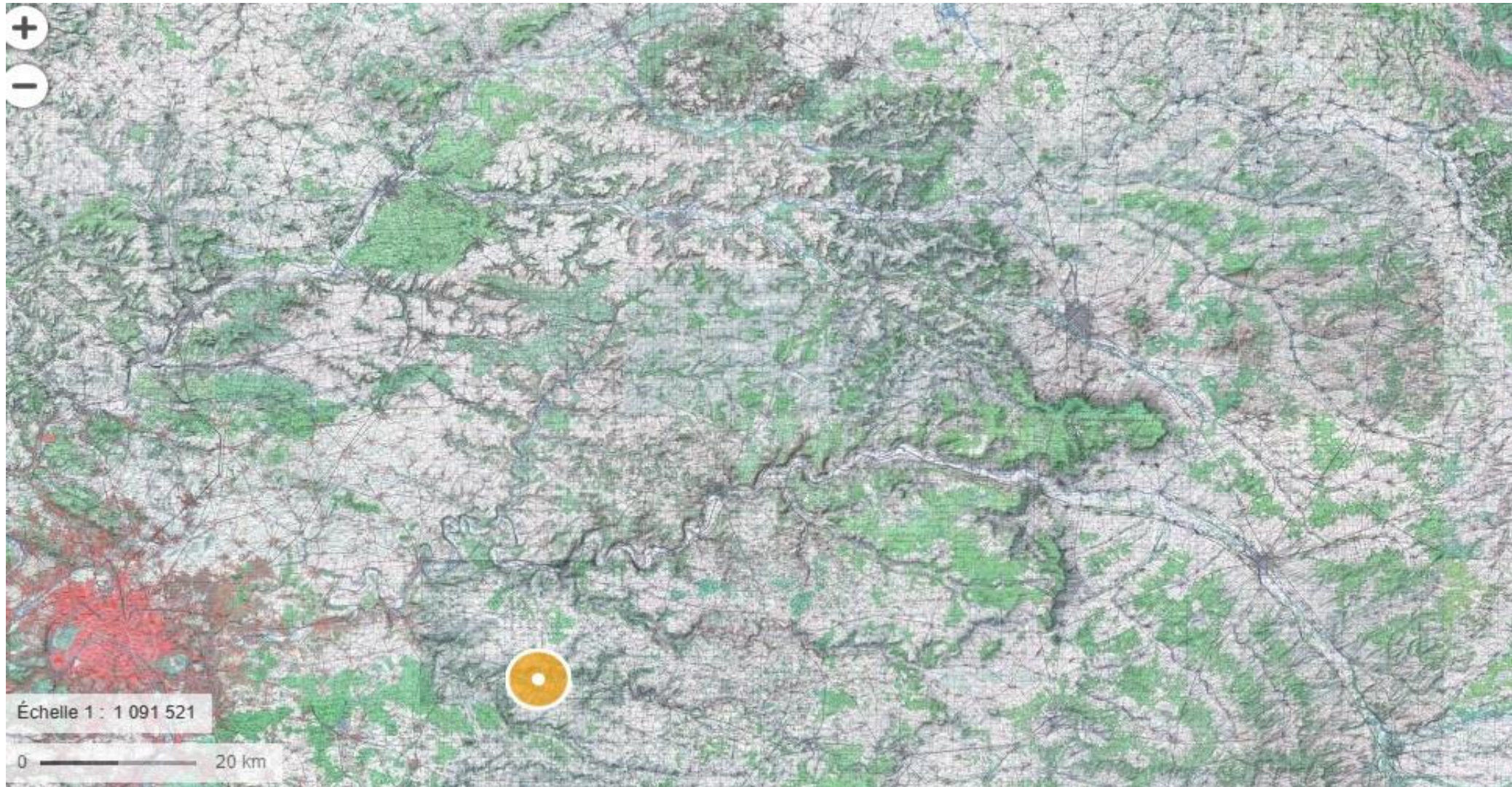


Exemple de récit : incidence de la géomorphologie sur l'occupation de l'espace
Approche à petite échelle



Profils en coupe des cuestas

Exemple de récit : incidence de la géomorphologie sur l'occupation de l'espace Approche à petite échelle

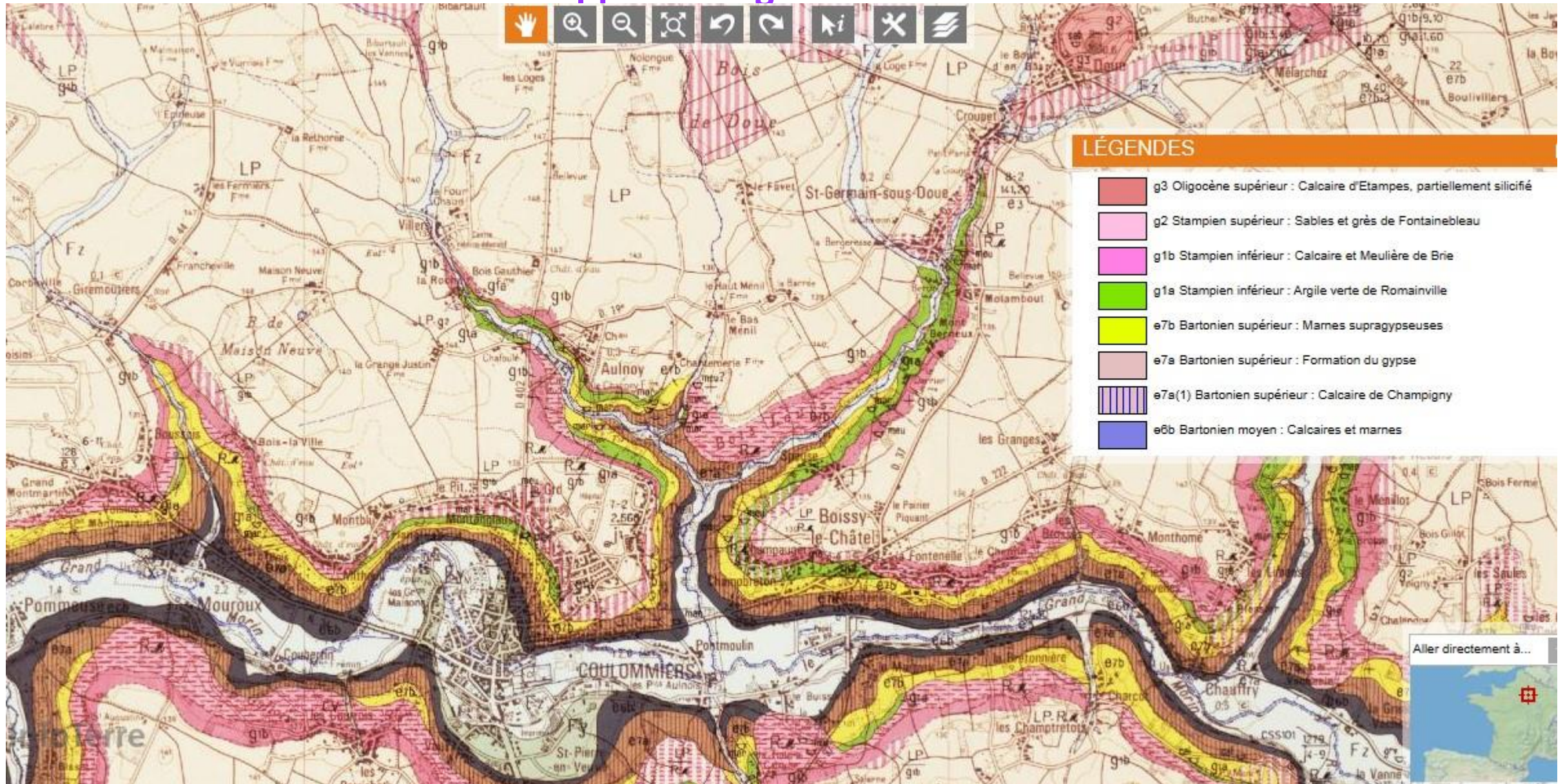


Exemple de récit : incidence de la géomorphologie sur l'occupation de l'espace Approche à petite échelle



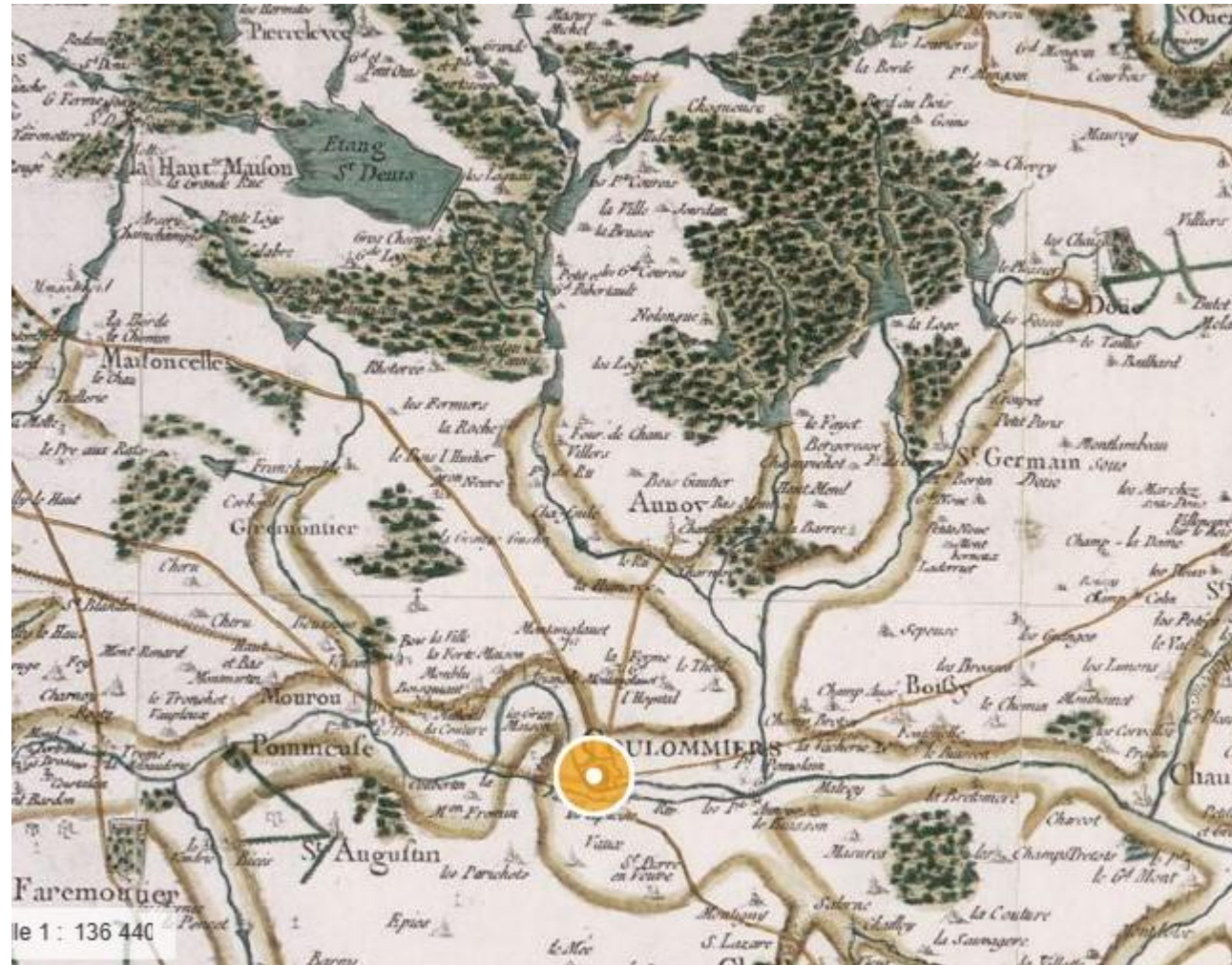
Exemple de récit : incidence de la géomorphologie sur l'occupation de l'espace

Approche à grande échelle



Exemple de récit : incidence de la géomorphologie sur l'occupation de l'espace

Approche à grande échelle



Exemple de récit : incidence de la géomorphologie sur l'occupation de l'espace
Approche à grande échelle



Exemple de récit : incidence de la géomorphologie sur l'occupation de l'espace
Approche à grande échelle

